



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL **DU 19 JANVIER 2015**

Présent-e-s: MM F. LE COMTE (Maire)
J-F. ACKERMANN (adjoint)
S. BROQUARD (adjoint)

Mmes A. LEDERMANN, J. LENGGENHAGER, E. SPINEDI, M. THORENS
MM G. DE BUREN, P. COPPO, B. LOUP, D. QUEILLE, P. SCHALLER (Conseillers/ères)
Mme C. RADICE (secrétaire communale)

Excusé: MM. L. CHABBEY (Conseiller)

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h40 avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2014
2. Délibération relative à la création d'un pacte d'emption sur le DDP 2570, parcelle 2552, propriété de la commune de Presinge en faveur de M. P. Schaller
3. Discussion sur le devenir du projet « habitat groupé au 11-13, Cordonnères »
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

M. le Maire commence par remercier tous les conseillers qui se sont impliqués pour la mise en place et la dépose des décorations de Noël dans le village.

1. Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes à cette séance.

2. Délibération relative à la création d'un pacte d'emption sur le DDP 2570, parcelle 2552, propriété de la commune de Presinge en faveur de M. P. Schaller

M. le Maire annonce que le projet de délibération qui a été envoyé aux conseillers par mail la semaine précédente a subi quelques modifications, suite aux remarques émises par M. P. Schaller. La nouvelle version est remise aux conseillers et **M. le Maire** cite les passages corrigés.

Il explique les différences entre les deux versions du projet de délibération. **M. P. Schaller** complète ces précisions et répond aux questions des conseillers municipaux, notamment sur les coûts du droit de superficie et des demandes d'autorisation. Il récapitule brièvement les étapes passées et donne des explications sur le pacte d'emption dont il est fait mention dans la délibération. Ainsi, il est convenu que si le déplacement du Poney-Club souhaité par Presinge peut se faire, la commune

dédommagera M. P. Schaller pour les frais de constitution du droit de superficie et de demande d'autorisation de construire obtenue pour la modification des bâtiments situés sur le site actuel. Ce dédommagement se monte à environ Fr. 200'000.-.

M. le Maire souligne que les autorités communales de Puplinge et Presinge font tout ce qui est en leur pouvoir pour obtenir le plus rapidement possible l'accord de l'Etat pour leur projet commun de création de zone sportive intercommunale, dont le déplacement du Poney-Club.

D'autre part, il rappelle que les autorisations de construire tant pour les bâtiments communaux que pour ceux du Poney-Club ont été accordées. Il abordera ce dossier soit en fin de séance, soit lors d'une prochaine séance avec des informations complètes.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulée, **M. le Maire** soumet la délibération au vote, auquel M. P. Schaller ne prend pas part.

Ainsi, le Conseil municipal

D E C I D E

par, 8 oui, soit à l'unanimité,

1. *De concéder pour F 1.- symbolique à M. P. Schaller un droit d'emption sur le droit de superficie distinct et permanent DDP 2570, sur la parcelle 2552, sis au lieudit « Presinge-Dessous », propriété de la commune de Presinge, dont l'échéance est fixée au 31 juillet 2024.*
2. *D'accepter que le bénéficiaire puisse exercer son droit d'emption, c'est-à-dire qu'il pourra exiger de la Commune de Presinge la signature de l'acte lui concédant le DDP 2570, uniquement dans le cas où la commune ne lui aura pas proposé de solution pour déplacer le site du Poney-club, à des conditions d'exploitation équivalentes dans la zone sportive intercommunale prévue, d'ici au 31 juillet 2024.*

En cas de réalisation du déplacement du Poney-club dans les délais prévus dans le pacte d'emption, la commune indemniserà M. P. Schaller pour le montant des frais encourus dans le cadre du projet de rénovation du site actuel, qui comprennent la demande d'autorisation de construire ainsi que la constitution du droit de superficie du DDP 2570.

3. *De signer avec M. P. Schaller un contrat de prêt à usage couvrant la période du droit d'emption aux conditions qui seront fixées d'un commun accord entre la commune et M. P. Schaller.*
4. *De ratifier le susdit pacte d'emption et de le convertir en acte authentique.*
5. *De charger, Monsieur le Maire et un de ces Adjoints de signer tous les actes nécessaires à cette opération y compris le contrat de prêt à usage dont il est parlé ci-dessus, sous chiffre 3.*

3. Discussion sur le devenir du projet « habitat groupé au 11-13, Cordonnières »

M. le Maire indique en préambule que le deuxième projet du bureau Lombardi a obtenu l'autorisation de construire qui paraîtra dans la FAO du 20 janvier 2015. Ainsi, le délai de recours passé, la commune pourra envisager la construction de cet immeuble.

M. le Maire attire l'attention sur le fait qu'une partie de la parcelle concernée est constituée de vignes et qu'il faudra, au préalable, trouver une entente avec leur exploitant. Aussi, il souhaite ouvrir la discussion auprès du Conseil pour connaître sa position sur la façon de procéder pour la réalisation de cet objet.

En effet, pour la Commune, l'objectif premier de ce projet était de rentrer dans ses frais d'investissements, soit l'achat de la parcelle et les honoraires du bureau d'architecte. Il y a donc, deux options possibles :

- vente de la parcelle avec le projet à un promoteur qui se chargera de la réalisation, de la promotion et de la vente des appartements.
- pilotage de la construction, puis vente ou location des appartements (comme pour Tourelle II).

Les conseillers discutent des avantages et des inconvénients de cette alternative et les membres de l'Exécutif répondent à leurs diverses questions. En fin de compte, **M. le Maire** demande au Conseil municipal de prendre une position.

M. D. Queille estime qu'il faut se tenir à la première idée, soit vendre le tout (terrain et projet) à un promoteur au prix du marché. **Mme E. Spinedi, MM. G. de Buren, P. Coppo et B. Loup** sont du même avis.

M. P. Schaller conclut en demandant à l'Exécutif d'explorer les possibilités de vente à un marché de promoteurs ou de faire des projections avec un seul promoteur, puis de revenir vers le Conseil municipal pour la décision finale.

4. Informations de la Mairie

a) Bâtiments communaux

Auberge communale

M. le Maire explique que, bien que la Commission des Monuments, de la Nature et des Sites (CMNS) ait confirmé que, selon elle, il n'est pas possible de surélever le bâtiment, l'Exécutif a demandé aux architectes mandatés pour faire l'étude de la rénovation de l'auberge communale d'inclure une surélévation. En effet, sans cela, une rentabilisation des surfaces ne pourra pas être envisagée, en rapport aux investissements importants qu'il faudra consentir.

M. S. Broquard tient à préciser qu'il s'agit d'une surélévation de 80 cm au plus, non pas d'un étage, qui ne dénaturera pas l'apparence du bâtiment, mais permettra d'exploiter au mieux les volumes.

Dépendances de la Ferme Gallay

M. le Maire informe que M. Haidinger, architecte, a été mandaté pour présenter un devis général de rénovation de ces immeubles, selon l'autorisation de construire qui est en force.

Tourelle II

Les décomptes définitifs de la construction sont en cours et seront communiqués au Conseil municipal dès qu'ils seront consolidés.

b) Déplacement du Poney-Club

M. le Maire fait circuler une lettre de M. dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du DF, concernant la demande d'échange de terrains qui est autorisée, entre la parcelle 574 de Puplinge (propriété de l'Etat) et la parcelle 2123 de Presinge (propriété de la commune). Le dossier va de l'avant, porté par les Exécutifs de Puplinge et Presinge, et il faut encore acheter la propriété de M. Goumaz, afin de pouvoir continuer les changements d'affectation. Ces tractations seront bénéfiques pour le patrimoine de la commune de Presinge.

c) Fonds intercommunal

M. le Maire annonce que la dernière décision de l'AG de l'ACG, présentée au droit d'opposition des Conseils municipaux en fin d'année passée, est entrée en force.

d) Promotions citoyennes

La soirée officielle organisée par la Ville de Genève pour les jeunes qui atteindront leur majorité en 2015 se tiendra le 23 février prochain. **MM. D. Queille et B. Loup** se proposent pour accompagner et véhiculer les jeunes de Presinge.

e) Elections communales 2015

M. J-F. Ackermann et **Mme A. Ledermann** annoncent qu'ils ne se représenteront pas pour la prochaine législature. **M. le Maire** demande que la discussion sur les listes et les candidatures se passe après la séance du Conseil.

f) Sortie des Jeunes

M. S. Broquard signale que la commune de Jussy veut organiser une sortie de ski pour les jeunes et demande si Presinge désire se joindre à cette journée qui se déroulera le samedi 7 mars 2015 aux Diablerets. Cependant, cela coïncide avec l'inauguration officielle du nouveau point de récupération à Presinge. Les Conseillers suggèrent de répondre que, sur le fond, la commune est d'accord, mais qu'elle n'a pas d'accompagnants à proposer, sauf si elle fait appel à des personnes externes au Conseil.

5. Propositions individuelles et questions

Mme E. Spinedi remercie M. de Buren pour sa participation comme Père Noël au Noël communal. D'autre part, elle souhaiterait aborder la question de l'organisation de l'assemblée communale, mais **M. le Maire** préfère remettre ce sujet à la prochaine séance du Conseil.

M. P. Coppo rappelle que le Tour de Presinge aura lieu le 15 mars 2015 et transmet l'invitation de son président aux Conseillers pour une inscription groupée comme l'an dernier.

M. P. Coppo relate la réunion qui s'est tenue le 14 janvier dernier à Saint-Cergues concernant la Fête de la Frontière à laquelle il a assisté avec **M. le Maire**. Quatre commissions ont été créées à cette occasion et confiées aux différentes communes :

- musique, animations : Machilly
- infrastructures, sécurité : Jussy
- communication : St-Cergues
- boissons, repas : St-Cergues

La commune de Presinge, en la personne de M. P. Coppo, se joindra à celle de la communication. Cependant, **M. P. Coppo** souligne qu'il a besoin l'aide d'autres conseillers, particulièrement pour le lien avec l'équipe de la nouvelle législature. **M. le Maire** renchérit en mentionnant qu'il y a peu d'associations dans le village qui peuvent le soulager dans cette tâche.

M. G. de Buren a lu dans la presse qu'une ligne de bus reliera Vézenaz à Meinier et voudrait savoir si la commune de Presinge ne peut pas demander qu'elle soit prolongée jusqu'au village.

M. J-F. Ackermann lui répond qu'il s'agit d'une ligne privée entièrement financée par la commune de Meinier pour ses habitants.

M. B. Loup fait la lecture d'une lettre de remerciements au Conseil municipal de la part de son fils, bénéficiaire d'un cadeau lors des dernières promotions du Centre horticole de Lullier.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h00.

La secrétaire :